

## BUREAU SYNDICAL DU 19 août 2025 Compte rendu des délibérations

Le 19 août 2025 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à Hazebrouck dans les locaux du TE Flandre situés au 30 rue Warein, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 11/08/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 <sup>er</sup> Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHM	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente		Pouvoir à M.DECOOL	X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

## Ordre du jour

- ❖ **Agenda**
- ❖ **Adoption du dernier compte rendu**
- ❖ **Points d'actualité**
- ❖ **Délibérations du Bureau – Appels à projets :**
  - Aides Maitrise de la demande en énergie MDE 2025
  - Aides Solaires 2025
  - Demande de la commune de Ledringhem pour transfert de l'aide antérieurement accordée, vers un autre bâtiment communal (Eglise)
- ❖ **Délibérations du Bureau – Marchés Publics :**
  - Lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée pour la réalisation d'une Ombrière photovoltaïque à Hoymille
  - Lancement d'un accord cadre en procédure adaptée pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs
  - Lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée pour la rénovation énergétique du bâtiment situé 30 rue Warein à Hazebrouck (suite à l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Vert)
  - Attribution du marché d'assurances : Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins de TE FLANDRE
- ❖ **Délibérations du Bureau – Ressources humaines :**
  - Rapport Social Unique RSU 2024
  - Rétrocession aux agents des aides accordées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
  - Recrutement d'un apprenti au pôle transition énergétique
- ❖ **Informations et avis du Bureau**
  - Bilan du recensement des besoins de travaux 2026
  - Programme Ecopousse – bilan de l'opération 2024/25 et modalités de reconduction pour l'année scolaire 2025/26
  - Projets en Autoconsommation Collective ACC : fixation des responsables d'équilibre et logiciel de suivi des opérations en service
  - Groupement d'achat d'énergie : fixation d'un retro-planning, ouverture des nouvelles adhésions, opportunité de travailler sur un projet de contrat d'achat direct d'énergie renouvelable (CADER)
  - Contrôle des factures : état de suivi de la mission
  - Lancement d'une démarche CCRT Contrat de Chaleur renouvelable territorial en partenariat avec l'ADEME
  - Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Cassel : feux tricolores
  - Compétence EP : retour du test 'sécurisation passages piétons' à Sercus et mise en œuvre d'une solution alternative
  - Modalités d'organisation du vote lors de l'installation en 2026 - recours au vote électronique : modalités et devis
  - 60 ans du TE Flandre en juin 2026 : opportunité d'organiser un évènement en 2026 et modalités le cas échéant
  - Cartes pass pass pour la recharge des véhicules municipaux
- ❖ **Questions diverses**

## Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 26 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

## Secrétariat de séance

*A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance.*

## AGENDA

- ❖ 26 août 2025 à 15h à NIEPPE : Inauguration Renov EP
- ❖ 28 août 2025 à 11h à WORMHOUT : Inauguration Station GNV
- ❖ 29 août 2025 à 9h30 à HAZEBROUCK : CCSPL
- ❖ 04 septembre 2025 : Bureau Syndical
- ❖ 16 septembre 2025 à 15h en Mairie de MORBECQUE : CAO
- ❖ 16 septembre 2025 à 17h en Mairie de MORBECQUE : Bureau Syndical
- ❖ 16 septembre 2025 à 18h30 Salle DANTIN à MORBECQUE : Comité Syndical
- ❖ 22 septembre 2025 : Fresque du climat – à confirmer

## ACTUALITÉS

- ⇒ **26,27 mai et 23 juin 2025** : Programme éducatif « écopousse » pour les écoles de Flandre, financé par ACTEE. Remises de prix à WORMHOUT, STE MARIE CAPPEL, STEENE et METEREN
- ⇒ **24 juin 2025** : Assises de la transition énergétique à STRASBOURG : Présentation du SDAL (Schema Directeur Aménagement Luminaire)
- ⇒ **07 juin 2025** : Inauguration des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de WORMHOUT, en présence de Jean-Luc CLEENEWERCK, un projet accompagné par le TE FLANDRE via le programme ACTEE
- ⇒ **25 juin 2025** : Inauguration de la Maison du STEENHACKER à BOESCHEPE, projet accompagné par le TE FLANDRE avec une opération en présence de Jean-Luc CLEENEWERCK
- ⇒ **28 juin 2025** : Inauguration des travaux de rénovation du pôle jeunesse à LOOBERGHE, en présence de Michel DECOOL, un projet accompagné par le TE FLANDRE via le programme ACTEE
- ⇒ **01 juillet 2025** : Inauguration du chantier Eclairage Public et Article 8 à BAILLEUL
- ⇒ **03 juillet 2025** : Signature du renouvellement de la convention Les Générateurs avec l'ADEME, le CD2E, et TE HAUTS DE FRANCE en présence d'Hervé DELVA

⇒ **08 juillet 2025** : Lancement du projet solaire en autoconsommation collective de Cœur de Flandre Agglo, en présence de Jean-Luc CLEENEWERCK

⇒ **Juillet 2025** : Mise en valeur du poste HTA / BT de WATTEN

## Délibérations du Bureau syndical

### Délibération N° 19082025/B01 Appels à projets MDE (Maîtrise de l'Énergie) 2025 Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

#### Exposé et proposition :

Par délibération en date du 5 février 2025,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2025.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer les dites aides.

Considérant l'enveloppe financière disponible, ainsi que l'enveloppe dégagée par l'abandon du projet de rénovation du foyer rural à Ledringhem

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, selon le tableau ci-après :

#### **MDE 2025 :**

Aide	Commune	Bâtiment/Projet	Nature des Travaux	Coût Estimé en € HT	Taux	Montant des subventions en €
2025	HEPPELE	Salle Intercommunale Chemin des Anches	Isolation plafonds et éclairage LED par étage	4 543,74 €	30%	2 295,31 €
	SAINTE-JANS-CAPPELE	Salle de Sports	Remplacement PAC Air/Sol	20 097,20 €	20%	4 019,44 €
	LE DOULBE	Logement Communal Rue Louf	Isolation + Chgt Menuiseries ext.	31 375,44 €	20%	7 949,44 €
	SIROM (Wuurnhout)	Éclairage LED/Chgt de Chaudière	Éclairage LED/Chgt de Chaudière	29 253,14 €	10%	2 925,31 €
	BUTSCHOVÉ	Rénovation Salle des Filles	Isolation + Chgt Menuiseries ext + Éclairage	121 220,29 €	10%	12 122,03 €
	BUTSCHOVÉ	Salle des Filles	Éclairage LED	9 255,08 €	30%	2 795,52 €
	MORSECOUR	Mairie	Éclairage LED	2 000,00 €	40%	800,00 €
<b>7 PROJETS :</b>						<b>34 927,01 €</b>

#### **SOLAIRE 2025:**

AAP "Du Solaire en Flandre" - Juillet 2025-			
Année	Commune	Batiment/Projet	Nature du Projet
2025	BOESCHEPE	Salle paroissiale transformée en Restaurant Scolaire	ACC PHOTOVOLTAIQUE
	SERCUS	Ecole des 3 Pommes	ACC PHOTOVOLTAIQUE
	OXELAERE	Maison Médicale ACC	ACC PHOTOVOLTAIQUE
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>aide forfaitaire de 5000€/projet en ACC exclusivement</b>	15 000,00 €

**Adoption :**

*Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE délégué de MORBECQUE et Monsieur Dominique WALBROU délégué de LE DOULIEU ne prennent pas part au vote pour l'attribution des aides MDE*

Les aides MDE 2025 sont adoptées à l'unanimité.

*Monsieur Stéphane DIEUSART délégué de OXELAERE ne prend pas part au vote pour l'attribution des aides SOLAIRE.*

Les aides SOLAIRE 2025 sont adoptées à l'unanimité.

**Délibération N° 19082025/B02**  
**Appel à projets MDE (Maitrise de l'Energie) - Demande de la commune de Ledringhem**

**Exposé et proposition :**

Dans le cadre du dispositif « Maitrise de la Demande en Energie » en fonds propres du TE Flandre, une aide de 19 822,53€ a été accordée à la commune de LEDRINGHEM pour la rénovation du Foyer Rural, selon la délibération N°13112023/01 du Bureau Syndical du 13/11/2023.

Cependant, la commune a obtenu des aides du Fonds vert, DSIL, et ADVB, qui ont atteint le montant maximum possible pour la réalisation des travaux.

M. le Maire demande le transfert de cette subvention au bénéfice du projet de remplacement des projecteurs de l'église de la commune par des projecteurs LED, cette opération est éligible à l'appel à projet « Maitrise de la Demande en Energie »

Le montant à verser pour cette aide MDE serait de **3 078,80 € HT.**

Le montant économisé sur l'opération à Ledringhem (à savoir 16 743,73€) permettra d'abonder le fonds d'aide 2025, notamment à la vue des nombreuses demandes.

Il est proposé au Bureau de valider les modifications exposées ci-dessus.

**Adoption :**

*Monsieur Christian Delassus, délégué de Ledringhem ne prend pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 19082025/ B03 - MARCHÉS PUBLICS : Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour une ombrière photovoltaïque à Hoymille**

**Exposé et proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical du TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de construction d'ombrière,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

**- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :**

Construction d'une ombrière solaire en ACC à HOYMILLE

**- Procédure envisagée :**

La procédure utilisée sera la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 19082025/ B04 - Marchés publics - Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs**

**Exposé et proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2022 relative à ce dossier,

Considérant que le marché actuel se termine le 9 mai 2026,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de rénovation et création d'éclairage des terrains de sports extérieurs des collectivités du territoire,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

**- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :**

Travaux d'éclairage des terrains de sports extérieurs

**- Durée du marché :**

1 an (à compter du 10 mai 2026), renouvelable 2 fois, soit un maximum de 3 ans

**- Procédure envisagée :**

La procédure utilisée sera un accord cadre multi attributaires, passé sur appel d'offres ouvert

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 19082025/ B05 - MARCHÉS PUBLICS : Marché en procédure adaptée - Marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment situé 30 rue Warein à Hazebrouck**

**Exposé et proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical du TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Vu l'audit réalisé dans le cadre du programme ACTEE,

Considérant l'accord des services de l'Etat pour le versement d'une subvention d'un montant de 44 000€ dans le cadre de la rénovation du présent bâtiment, au titre du fonds vert,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de rénovation énergétique du bâtiment,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

**- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :**

Rénovation énergétique du bâtiment situé 30 rue Warein à Hazebrouck

**- Procédure envisagée :**

La procédure utilisée sera la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 19082025/B06 - MARCHES PUBLICS - Attribution du marché en  
procédure adaptée  
Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins du TE Flandre**

**Exposé et proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical du TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant les besoins à satisfaire en matière d'assurance,  
Considérant que les contrats actuels arrivent à échéance le 31/12/2025,

Vu la délibération en date du 11 mars 2025 autorisant le lancement de la présente consultation,

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication du profil acheteur et BOAMP le 16 AVRIL 2025.

L'ensemble des pièces de la consultation étaient téléchargeables via le site :  
[www.marchessecurises.fr](http://www.marchessecurises.fr)

La date de remise des offres était le 19 JUIN 2025.

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée (MAPA) de fournitures et services en 5 lots

- LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers
- LOT 2 : Responsabilité Civile
- LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur
- LOT 4 : Protection Juridique et Défense pénale des agents et des élus
- LOT 5 : RC des mandataires sociaux

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres sur 10 POINTS :

- Conformité au cahier des charges (sur 2 points)

- La valeur technique de l'offre (sur 4 points)
- Prix des prestations (sur 4 points)

Aucune offre n'a été reçue pour les lots 1 à 3

4 offres ont été reçues pour le lot 4 :

	2C COURTAGÉ GROUPAMA	ACL-CFDP	SARRE ET MOSELLE PROTEXIA	K RE-SOLUCIA
Solution de base en € TTC	PJ 785,19€ DP 95,60€	PJ 771,38€ DP 378,57€	PJ 793,06€ DP 573,60€	PJ 1.822,11€ DP 1.434€
Les+	SOIT 880,79€	SOIT 1.158,95€	SOIT 1.366,66€	SOIT 3.266,11€
Les-	Garantie 50.000€ Sans seuil	Assistance psychologique incluse	Garantie 75.000€ Sans seuil	Garantie 75.000€ Sans seuil

1 offre a été reçue pour le lot 5.

LOTS	PRIMES 2025 EN € TTC	CIE	LES + PAR RAPPORT AUX GARANTIES ACTUELLES
N°4	638€	2C COURTAGÉ 880€	Idem actuellement
N°5	588€	SARRE ET MOSELLE 588€	Idem actuellement
TOTAL	1.226€	1.468€	

Le Bureau du TE Flandre,

VU le Code général des collectivités territoriales,  
 VU le Code de la commande publique,  
 VU la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020,  
 VU les pièces du marché 2025 01 lancé par le TE Flandre,  
 VU la note de présentation ci-avant développée,  
 Vu le rapport d'analyse des offres,

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer le lot 4 à 2C Courtage
- d'attribuer le lot 5 à Sarre et Moselle
- d'autoriser le Président à signer les marchés pour les lots 4 et 5
- de déclarer infructueux les lots 1, 2 et 3 pour le motif d'absence d'offres
- de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour les lots 1,2 et 3

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération N° 19082025/B07**

### **Ressources Humaines - Présentation du Rapport Social Unique 2024 (RSU)**

#### **Exposé et proposition de M Michel DECOOL – Président :**

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU)

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU comprend les données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Rapport de situation comparée).

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Conformément aux articles L. 231-1 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le RSU sont renseignées dans une base de données sociales.

Le RSU est présenté aux membres du comité social territorial par le centre de gestion et donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Vu la délibération du Comité du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions relatives aux Ressources humaines,

Vu le document de synthèse ci-annexé et portant sur les données sociales de 2024, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau syndical d'acter sa présentation en séance.

#### **Adoption :**

Le Bureau Syndical prend acte du rapport social unique 2024.

**Délibération N° 19082025/ D08 - Ressources Humaines :  
Rétrocession aux agents des aides accordées par le fonds pour  
l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique  
(FIPHFP)**

**Exposé et proposition de M. Michel DECOOL – Président :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés à l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés,

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions ressources humaines,

Dans certaines situations, les agents sont amenés à faire l'avance de frais relatifs à leurs équipements spécifiques. Le reliquat de la somme, après d'autres prises en charges (CPAM, Mutuelle...) peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour tout ou partie de la dépense. Dans ce cas, la somme est versée à la collectivité employeur.

Considérant la volonté du Territoire d'Énergie Flandre de participer au maintien dans l'emploi de ses agents ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH),

Il est proposé au bureau syndical :

- D'autoriser le remboursement des sommes engagées pour l'achat d'un équipement spécifique par les agents de la collectivité reconnus travailleurs handicapés, dans la limite de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la collectivité
- De noter que les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

## Délibération N° 19082025 / B09 - Ressources Humaines Contrat d'apprentissage

### Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;  
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;  
Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;  
Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;  
Vu la délibération du Comité syndical du SIECF TE FLANDRE en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les questions relatives aux Ressources humaines,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que l'agent actuellement en contrat d'apprentissage au pôle transition énergétique sera diplômé dans les prochains jours et que son contrat se termine le 31 août 2025,

Vu l'avis favorable du CST relatif à l'accueil d'un apprenti au sein du pôle transition énergétique en date du 12 octobre 2023,

Considérant que le Comité Social Territorial a été saisi le 11 août 2025, de cette nouvelle demande,

Il est proposé au Bureau Syndical :

- de recourir au contrat d'apprentissage.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre d'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée restante de formation au 01 01 2025
Pôle transition énergétique	1	Bac +3	2 ans

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

## Information du Bureau : Recensement des demandes de travaux 2026

### DEMANDES DE TRAVAUX ART 8 2026



COMITÉ DU 16 SEPTEMBRE 2025

PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 - 2026

Commune	Adresse	Programmation prévisionnelle (date démarrage travaux)	Lot	Délibération	Chiffre ART 8 Estimatif (HT)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTD	Fl en mètres PREVISIONNEL	Fl tracés (réseaux)	Linéaire Total (mètres)	% Fl au	ARF	TOTAL prévisionnel (RT - EP - FT) en € HT
HARDIFORT	Route de la Place, Contour de l'Église	2ème semestre	Nord	principe	269 750,00 €	2 075,00 €	12 450,00 €	1 660,00 €	0	415	415	0%	Oui	394 250,00 €
WEMMEL-CAPPEL	Rue de l'Alge, route de Watou	1 semestre	Centre	principe	260 000,00 €	2 000,00 €	17 000,00 €	1 680,00 €	400	0	400	100%	Oui	380 000,00 €
HONDSCHOOTE	Rue de l'Yser et rue des Moères	2ème semestre	Nord	en attente	78 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	480,00 €	120	0	120	100%	Oui	114 000,00 €
REPOINTE	Route de Bopvri, rue de la Poésie, rue de West-Capel	1er semestre	Nord	en attente	266 500,00 €	2 050,00 €	12 500,00 €	1 640,00 €	580	180	410	66%	Non	389 500,00 €
RENESCURE	Rue André Coe	1er semestre	Centre	principe	216 000,00 €	1 800,00 €	10 800,00 €	1 440,00 €	0	360	360	0%	Oui	324 000,00 €
LE DOULOU	Grande Rue	1er semestre	Sud	principe	278 500,00 €	2 150,00 €	12 900,00 €	1 720,00 €	0	450	450	0%	Oui	468 500,00 €
DELTAIRE	Rue Nordmeir	2ème semestre	Centre	principe	156 500,00 €	1 050,00 €	6 300,00 €	840,00 €	210	0	210	100%	Non	199 500,00 €
MERCKEGHEM	Rue de la Nouvelle Tour	Année	Nord		0 €	0 €	0 €	0 €	0	280	280	0%	Non	0 €
MORBEQUE	Rue de Neville RD 946	2ème semestre	Centre	en attente	468 000,00 €	3 600,00 €	21 600,00 €	2 880,00 €	720	0	720	100%	Oui	684 000,00 €
MIEREN	Rue du Commandant Clemmer	1er semestre	Centre											
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX 2026</b>					<b>1 978 250,00 €</b>	<b>15 225,00 €</b>	<b>91 950,00 €</b>	<b>12 260,00 €</b>	<b>1549</b>	<b>1395</b>	<b>2935</b>	<b>56%</b>		<b>2 893 750,00 €</b>
<b>PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 - 2027</b>														
WATLEN	Rue du Bolij	2ème semestre	Nord		268 000,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €	1 280,00 €	320	0	320	100%	Oui	384 000,00 €
HAEZBROUCK	Rue de BORNE	2ème semestre	Centre		269 250,00 €	2 840,00 €	17 040,00 €	2 272,00 €	0	588	588	0%	Oui	339 000,00 €
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX 2027</b>					<b>577 250,00 €</b>	<b>4 440,00 €</b>	<b>26 640,00 €</b>	<b>3 552,00 €</b>	<b>320</b>	<b>588</b>	<b>888</b>	<b>36%</b>		<b>843 000,00 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX 2026 - 2027</b>					<b>2 551 450,00 €</b>	<b>19 765,00 €</b>	<b>118 590,00 €</b>	<b>15 812,00 €</b>	<b>1 969</b>	<b>1 983</b>	<b>3 823</b>			<b>3 737 350,00 €</b>

## DEMANDES DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2026



COMITÉ DU 16 SEPTEMBRE 2025				
PROGRAMME PREVISIONNEL EP - 2026				
Commune	Adresse et travaux EP	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
RUBROLCK	Rénovation/ renouvellement des installations Chemin de la Procession		en cours	#VALEURI
BRONVELLE	Rue des Pèlerins, Rajout EP rue de Rubrouck		en cours	50 400,00 €
BOULESTELE	Espace OTHMANS et Grand Place		en cours	en cours
LOCBERGHE	Rénovation EP Lotissement rue de la Chapelle des Roses, chemin du Halage - EP rue de la Marine- armoire AR 01, rue de Bourbourg		en cours	en cours
LOCBERGHE	Mât solaire Route de Hossennare RD 110		en cours	en cours
CROOÏTE	Parking Salle des sports EP Rue des Hortensias conception LED		en cours	en cours
WATTEN	Rénovation/ renouvellement des installations rue Pascal LEVULLETTE, allée des roses, Allée des Lilas		en cours	en cours
STEENWERCK	Extension, rénovation des installations Serpentine, Arboretum, Mortier		en cours	en cours
STEENWERCK	Passage jecton pour mité écoles du Tilleul Croix du Duc		en cours	en cours
HERZEELE	2 ensembles solaire scolaire, route de Wylder		10 200,00 €	12 840,00 €
HERZEELE	Extension, rénovation, lotissements St Crispin, Parkings restaurant		en cours	en cours
ZEINVELLE	Eclairage chemin du lotissement et projecteur Eglise		8 500,00 €	10 200,00 €
HAVERSKERQUE	Rénovation l'éclairage abbaté de la commune 100% Led		en cours	en cours
HAVERSKERQUE	Rajout de mâts solaire		10 500,00 €	12 600,00 €
Commune	Adresse et travaux SLT	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
SOIX	1 Feu tricolore		en cours	#VALEURI
EMBLINGHEM	2 Feu tricolore au passage piéton		30 000,00 €	36 000,00 €
METREBEN	2 Feu tricolores micro réglable route Nationale mise en sécurité	janvier	28 000,00 €	33 600,00 €
CASSEL	1 feu tricolore (délégation MCE) Av Sarmyn mise en sécurité	janvier	30 000,00 €	36 000,00 €
HAVERSKERQUE	2 Feu tricolores micro réglable route du B Ma RD 916 mise en sécurité		35 000,00 €	42 000,00 €
	<b>Total</b>		<b>194 700,00 €</b>	<b>231 640,00 €</b>

## DEMANDES DE TRAVAUX ECLAIRAGE SPORTIF 2026



COMITE DU 16 SEPTEMBRE 2025				
PROGRAMME PREVISIONNEL ES - 2026				
Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ECKE	Terrain de football			
BAYNCHOVE	Stade de foot		48 800,20 €	55 760,00 €
ZELGERGAPPEL	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	46 835 €	49 016 €
BAYNCHOVE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	45 835 €	53 773 €
MERVILLE	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL RUE BARRA	Attente retour commune	45 000 €	54 000 €

## DEMANDES DE TRAVAUX 2026 COMPETENCE IRVE ET RECHARGE VAE

COMPETENCE IRVE					
	COMMUNE / LOCALISATION	MODELE IRVE	NOMBRE DE PDC	MONTANT PREVISIONNEL HT	RESTE A CHARGE COMMUNAL HT
	LE DOULIEU / Parking de la salle des fêtes	E-Premium	2	25 000 €	5 500 €
Pour la CCFL	ESTAIRES / Parking Coupé	E-Premium / E-Smart	5	50 000 €	totalité

RECHARGE VAE					
	COMMUNE / LOCALISATION	MODELE IRVE	NOMBRE DE PDC	MONTANT PREVISIONNEL HT	RESTE A CHARGE COMMUNAL HT
	Lestrem	E-PARK	2	3 000	A DEFINIR
	Sainte-Marie-Cappel	E-PARK	2	3 000	A DEFINIR

## Avis du Bureau : Programme Ecopousse

Grâce à la convention de partenariat entre GRDF et le Territoire d'Énergie Flandre ce sont : 2689 écoliers dans 131 classes pour une 30aine d'écoles du territoire qui ont été sensibilisés aux écogestes grâce à 3 ateliers réalisés par le programme Ecopousse pour l'année scolaire 2024-2025



Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont complètes mais le programme réserve au TE Flandre un nombre de 130 classes à inscrire si nous renouvelons les ateliers de sensibilisation.

Le coût total pour 3 ateliers au cours de l'année scolaire pour 130 classes est de : 23 484 €/HT

GRDF subventionne les ateliers à hauteur d'environ 9 900 €/HT. La convention est en cours de rédaction et la condition pour l'obtention de la subvention est que les classes soient chauffées au gaz. Cela représente un nombre de 60 classes.

Le 70 classes restantes pourront donc être chauffées par un autre moyen que le gaz. Le reste à charge pour le TE Flandre est de 13 584 €/HT



Le Bureau émet un avis favorable à la reconduction du programme pour l'année scolaire 2025/26.

## Avis du bureau sur les projets solaires en ACC : responsable d'équilibre et logiciel de suivi

### PROJETS EN ACC SOLAIRE RESPONSABLE D'EQUILIBRE

Hydronext faisant évoluer ses contrats au 01/09/2025, nous avons effectué un sourcing pour contractualiser avec un nouveau Responsable d'Equilibre - complexe aux vues du surplus des opérations et selon le contexte national actuel.

Il est proposé de faire appel à Enogrid en tant que passerelle avec Elmy pour assurer le rôle de RE pour les opérations suivantes :

- Neuf-Berquin
- Boeschèpe
- Coeur de Flandre Agglo
- Berthen
- Merris
- Bavinchove
- Nieurlet
- Blaringhem
- Crochte
- West-Cappel
- Horymille
- Communauté de Communes Flandre Lys



### PROJETS EN ACC SOLAIRE LOGICIEL

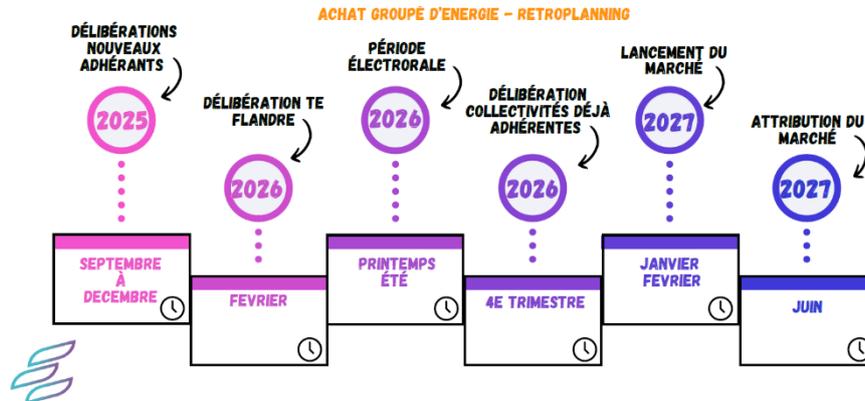
Afin de pouvoir superviser les opérations d'ACC, il est proposé de prendre en charge le financement annuel du logiciel de suivi EnoPower pour les opérations d'ACC en cours ou à venir à savoir :

- Neuf-Berquin
- Le Doulieu
- Fleurbaix
- Boeschèpe
- Coeur de Flandre Agglo
- Berthen
- Merris
- Bavinchove
- Nieurlet
- Blaringhem
- Crochte
- West-Cappel
- Horymille
- Communauté de Communes Flandre Lys



Le Bureau émet un avis favorable

## Groupement d'achat d'énergie



Avis favorable du Bureau pour la fixation d'un retro-planning, ouverture des nouvelles adhésions, opportunité de travailler sur un projet de contrat d'achat direct d'énergie renouvelable (CADER)

## Information du bureau NEW ENERGY : Contrôle des factures d'énergie

### CONTRÔLES DES FACTURES D'ÉNERGIE – AVANCEMENT DE LA MISSION AU 11 AOUT 2025

Suite aux contrôles des factures pour la société New-Energy, plusieurs collectivités vont recevoir des remboursements de la part des anciens fournisseurs. Les remboursements seront faits par lettre chèque.

A l'heure actuelle les collectivités concernées et les remboursements prévus sont :

Neuf Berquin : 720.05 €  
Merville : 3 278.33 €  
Brouckerque : 58.25 €  
Estaires : 6 930.36 €  
Hondeghem : 239.71 €  
La Gorgue : 2 407.85 €  
4ème section des Wateringues : 2 591.59 €

Soit un total de 16 226 €/TTC

Il est rappelé également que les communes devront reverser 50% du remboursement au TE Flandre



## **DELIBERATION N° 19082025/B10**

### **Lancement d'une démarche de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME**

#### Exposé et proposition :

Le **Territoire d'Énergie Flandre**, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, souhaite s'engager dans une démarche ambitieuse de **planification territoriale des réseaux de chaleur renouvelable**, en cohérence avec :

- La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (art. 175), qui encourage le développement des réseaux de chaleur et de froid renouvelables ;
- Le décret n° 2020-1073 du 20 août 2020 relatif aux schémas directeurs des réseaux de chaleur et de froid, qui impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un plan de développement ;
- Les orientations du **SRADDET Hauts-de-France (2019)**, qui fixent des objectifs de **50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030** et de **100 % de réseaux de chaleur renouvelables ou de récupération d'ici 2050**.

Dans ce cadre, le **Territoire d'Énergie Flandre** envisage de **signer un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)** avec l'**ADEME** et la **Région Hauts-de-France**, afin de :

1. **Structurer une gouvernance partagée** entre les acteurs locaux (communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, industriels, agriculteurs) pour identifier les gisements de chaleur fatale et renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique, récupération d'énergie industrielle) ;
2. **Cartographier les besoins et les ressources** sur l'ensemble du périmètre, y compris les **quatre communes du Pas-de-Calais** intégrées au **Territoire d'Énergie Flandre**, afin d'optimiser les synergies ;
3. **Bénéficier d'un accompagnement technique et financier** pour la réalisation d'études de faisabilité, la mobilisation des fonds publics (Fonds Chaleur, CEE, Europe) et la sécurisation des investissements privés ;
4. **Anticiper les obligations réglementaires** liées notamment à la **RE2020** et au décret Tertiaire, en proposant des solutions de chaleur décarbonée pour les bâtiments publics, les logements sociaux et les activités économiques.

#### Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical émet un avis favorable au lancement d'une démarche de CCRT.

**Avis du bureau  
Compétence EP  
Travaux SLT à CASSEL en maitrise d'ouvrage déléguée**

Le Bureau émet un avis favorable

**DELIBERATION N° 19082025/B11  
Opération test pour la sécurisation des passages piétons**

**Exposé et proposition :**

Dans le cadre de sa compétence **Éclairage Public (Option B - Maintenance)**, le Territoire d'Énergie Flandre a mené un test de sécurisation des passages piétons sur la commune de **Sercus**, visant à améliorer la sécurité des usagers via l'installation de poteaux d'éclairage dédiés avec lumière bleue (bornes de Type S Pass)

À l'issue de cette expérimentation, il apparaît que **les résultats ne sont pas concluants**, notamment en termes d'efficacité, de pertinence technique, d'intégration dans l'espace public et de maintenance.

En conséquence, il est proposé

1. **Le retrait des équipements installés** dans le cadre du test ;
2. **L'étude et la mise en œuvre d'une solution alternative**, en concertation avec la commune de Sercus, afin de répondre aux enjeux de sécurité piétonne tout en garantissant une approche adaptée au contexte local
3. **La prise en charge au titre de la compétence Éclairage Public (Option B - Maintenance) des travaux du démontage et l'installation de la solution alternative.**

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Avis du bureau  
Administration Générale - Modalités d'organisation du vote lors de  
l'installation en 2026 - recours au vote électronique**

Le Bureau émet un avis favorable

**Avis du bureau**  
**Administration Générale - 60 ans du TE Flandre en juin 2026 :  
opportunité d'organiser un évènement en 2026 et modalités le cas  
échéant -**

Le Bureau émet un avis favorable

**Information du bureau**  
**Cartes pass pass pour la recharge des véhicules municipaux**

Le Bureau est informé.

Un courrier de rappel sera prochainement adressé aux communes concernées.

**Questions diverses**

*Il est rappelé au Bureau que la période pré-électorale débute le 1<sup>er</sup> septembre 2025.*

***Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus***

*Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.*

**Sylvain PETTIPREZ**  
**Secrétaire de séance,**

**Michel DECOOL**  
**Président du Territoire d'Energie Flandre,**

**Compte rendu adopté lors du bureau du 4 septembre 2025**  
**Publié le 11 septembre 2025**